

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20221012

L'an deux mil vingt-deux, le 27 octobre à 20 h 00, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Dollon, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation
20 octobre 2022

MM. BORDEAU Christian, M. BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, FLAMENT Dominique, FOUCAULT Yves, GAUTHIER Renaud, GUIBERT Aris, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MORIN Sébastien, NICOLAÏ Christophe, PARIS Hubert, PITOU Jean-Philippe, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, HAUSSON Françoise, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, BRUNEAU Annick, membre suppléant.

Date d'affichage
20 octobre 2022

Nombre de conseillers
En exercice : 42
Présents : 33
Votants : 40

Étaient excusés :

M. CHERON Michel
M. DARROY Claude donne pouvoir à Philippe LEBERT
M. GREMIILON Patrick donne pouvoir à Candy RENARD
M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à Éléonora STERBA
M. LEDIEU Christophe donne pouvoir à Isabelle DAVID
M. MASSE Nicolas donne pouvoir à Nicole BRIGANT
M. MERCIER Marc donne pouvoir à Catherine MENU
Mme GAUTIER Cindy
Mme GERMAIN Martine donne pouvoir à Anne-Marie ROUGET

Mme RENARD Candy est nommée secrétaire de séance.

OBJET :

RESSOURCES HUMAINES RENOUVELLEMENT POSTE ANIMATRICE DE SANTE

Au vu de la délibération N° 20170605, portant sur la signature du Contrat Local de Santé.

Monsieur le Président rappelle que L'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire, via la délégation territoriale de la Sarthe, et la Communauté de Communes VBA, ont souhaité engager une démarche collective de mobilisation des acteurs locaux de la santé et de mise en place d'actions de prévention vers la population. Un Contrat Local de Santé établi pour 3 ans a été signé par les deux parties.

Une animatrice santé a été recrutée le 10 février 2020, pour un contrat de trois ans jusqu'au 09 février 2023.

Monsieur le Président rappelle que la région participait à hauteur de 30 000 € et que l'ARS participait à hauteur de 25 000 €.

La région informe du non-renouvellement de son soutien financier, l'ARS portera sa participation financière à hauteur de 32 000 €.

Monsieur le Président propose de renouveler le contrat local de santé sur la même période de 3 ans, soit jusqu'au 09 février 2026.

Voici le Budget prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel annuel	
Libellé	Montant
DEPENSES	
Salaire de l'animatrice santé	46 800 €
Abonnement téléphonique	200 €
RECETTES	
Aide de l'ARS	32 000 €
Région	0 €
TOTAL RESTE A CHARGE	15 000 €

Il est proposé au conseil communautaire :

- De renouveler le poste d'animatrice santé pour le développement et le suivi-animation du Contrat Local de Santé
- D'accepter de financer le reste à charge de la CC-VBA de 15 000€ par an.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer, valablement au nom de la Communauté de Communes, tout document relatif à ce dossier.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 39 voix pour et 1 voix contre, à la majorité :


- **ACCEPTE** de renouveler le poste d'animatrice santé pour le développement du Contrat local de Santé
- **ACCEPTE** de financer le reste à charge de la CC-VBA de 15 000€ par an
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer, valablement au nom de la Communauté de Communes, tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 28 octobre 2022

Le Président,

Michel LEROY


**COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE**
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS